

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 143/2026

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - Rue de Wylder (en agglomération)
– Sté EUROVIA**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 28/05/2026 – de Mme Apolline DEZOTEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée – rue de Wylder (en agglomération).

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue de Wylder (en agglomération), pour la réalisation de travaux de réfection de voirie, du 02 juin 2026 jusqu'au 04 juin 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux, rue de Wylder, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme Apolline DEZOTEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 – e-mail : apolline.dezoteux@eurovia.com

Fait à HERZEELE, le 28 mai 2026

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 28 mai 2026

Le Maire,
S.FRANCKE

